

Fiche de données de sécurité Conforme au règlement CE/1272/2008 (CLP)

1 Identification du produit et de la société

1.1 Nom du produit

FSS PROFESSIONAL (ESP004) ; FSS INDUSTRIAL (ESP005)

1.2 Nom commercial

FSS – FIRE SUPPRESSION SYSTEMS

1.3 Usage

Inhibiteur de flammes portable à aérosol ; appareil servant à éteindre le feu ; extincteur.

1.4 Informations sur le fournisseur figurant sur la fiche de sécurité

Siège social : ESP International srl
via IV Novembre, 132
29122 Piacenza (PC) – Italie

Lieu de production : Strada per Chieri, 109
14019 Villanova d'Asti (AT) – Italie

Téléphone : +39 014 945 628

Fax : +39 014 946 671

Courriel : info@fss-esp.com

Site internet : www.fss-esp.com

1.5 Contact d'urgence

Contact : Monsieur Enzo PERNA

Téléphone : +39 014 945 628

Courriel : e.perna@fss-esp.com

2 Dangers

2.1 Classification des substances du mélange

Index #	Composant	Numéro CAS	Numéro EINECS	Nomenclature CLP Règlement (CE) n°1272/2008	Nomenclature DSD Dir. 67/548/CEE
//	Nitrate de potassium	7757-79-1	231-818-8	2.14/3 Ox. Sol.3 H272	O ; comburant
//	Dicyandiamide	461-58-5	207-312-8	//	//
//	Résine organique	9003-35-4	500-005-2	//	//

Effets défavorables physiochimiques, environnementaux et sur la santé humaine : pas d'autres risques.

2.2 Étiquetage

Pictogramme : GHS03



Classification : Ox. Sol.3 H272

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant.

Conseils généraux de précaution :

- P102 – Tenir hors de portée des enfants.
P103 – Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils préventifs de précaution :

- P210 – Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P221 – Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
P243 – Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P250 – Éviter les abrasions/les chocs/.../les frottements.
P273 – Éviter le rejet dans l'environnement

Conseils de précaution lors de l'utilisation :

- P302+P350+P313 – En cas de contact avec la peau : peut causer rougeurs ou irritations. Bien rincer à l'eau courante. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
P304+P340+P313 – En cas d'inhalation : transporter la personne à l'air libre et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin.
P305+P351+P313 – En cas de contact avec les yeux : peut causer des rougeurs ou irritations. Rincer avec précaution à l'eau claire pendant plusieurs minutes. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.
P314 – Consulter un médecin en cas de malaise, si nécessaire.
P370+P380 – En cas d'incendie, évacuer la zone et appeler les secours. L'allumage du FSS – FIRE SUPPRESSION SYSTEMS produit un aérosol à capacité extinctrice.
P370+P378 – En cas d'incendie, utiliser un extincteur à poudre ou CO₂.

Conseils de précaution pour l'élimination :

- P501 – Éliminer en conformité avec les réglementations nationale, régionale et locale applicables.

2.3 Autres risques

Pas d'autres risques.

3 Composition et information sur les substances du mélange

3.1 Description des mesures de premiers soins

Identification	Numéro CAS	Numéro EINECS	Nomenclature CLP Règlement (CE) n°1272/2008	Nomenclature DSD n°67/548/CEE	%	Commentaires
Nitrate de potassium	7757-79-1	231-818-8	GHS03 Warning 2.14/3 Ox. Sol.3 H272 EUH 210	O ; Oxydant	≥ 43	Les composants sont mélangés et pressés sous une forme très stable et moulée. La composition ainsi moulée est contenue dans un tube métallique.
Dicyandiamide	461-58-5	207-312-8	//	//	≥ 32	
Résine organique	9003-35-4	500-005-2	//	//	≥ 25	

Charge extinctrice : la charge extinctrice est contenue dans un tube scellé en métal.
Mélange polymérisé de sels organiques et inorganiques.

Aérosol : Sels de particules de potassium, azote et vapeur d'eau.
PBT : aucune donnée n'est disponible.
vPvB : aucune donnée n'est disponible.

3.2 Autre dénomination

Extincteur compact et portable avec jet aérosol

4 Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Contact avec le corps : charge extinctrice : aucune.
Le contact est impossible lorsque le FSS – FIRE SUPPRESSION SYSTEMS est assemblé.
Ne pas toucher la partie métallique pendant/après l'usage.

Contact avec la peau/les yeux : aérosol : en cas de contact, laver/rincer immédiatement à l'eau courante.
Une assistance médicale est nécessaire en cas de brûlure due à un contact direct.

4.2 Symptômes et effets majeurs, aigus et différés

Aucun.

4.3 Indication relative à la nécessité d'une aide médicale immédiate et d'un traitement spécial

Si nécessaire, demander une aide médicale pour un traitement ultérieur, une observation ou une aide.

5 Mesures anti-feu

5.1 Moyen d'extinction

Mode d'extinction approprié : eau,
dioxyde de carbone (CO₂),
extincteur à poudre.

5.2 Risques spéciaux issus de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz issus de la combustion.

Inflammabilité du produit : début du phénomène d'auto-allumage au-delà de 300 °C.
Une assistance médicale n'est pas nécessaire.
En cas d'incendie, évacuer la zone et appeler les secours.
L'allumage du FSS – FIRE SUPPRESSION SYSTEMS produit un aérosol à capacité extinctrice.

5.3 Conseil de lutte contre le feu

Pas de mesures spécifiques puisque le produit est lui-même un agent de lutte contre le feu. Utiliser une aide respiratoire si nécessaire.

6 Mesures en cas d'émissions accidentelles

6.1 Protections personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucun.

6.2 Précautions environnementales

Pas d'action particulière : l'émission de la charge extinctrice lorsque l'extincteur FSS – FIRE SUPPRESSION SYSTEMS est assemblé est impossible, le mélange contenu étant inerte.
Voir les mesures de protection aux paragraphes 7 et 8.

6.3 Méthodes et moyens de confinement et de nettoyage

Si les extincteurs FSS – FIRE SUPPRESSION SYSTEMS sortent de leur boîte, ils peuvent être pris avec les mains sans danger et doivent être inspectés pour vérification avant d'être reconditionnés. Les articles suspects ou abîmés doivent être identifiés et consignés en vue d'une élimination conforme à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence aux autres sections

Voir aussi les paragraphes 8 et 13.

7 Maniement et stockage

7.1 Précautions de manipulation

Attention normale lors de la manipulation.

En cas d'activation non intentionnelle de l'extincteur FSS – FIRE SUPPRESSION SYSTEMS, attendre la fin de l'émission de l'aérosol et aérer la zone.

Éviter le contact direct de l'extincteur FSS – FIRE SUPPRESSION SYSTEMS avec des flammes nues.

7.2 Précautions de stockage, y compris incompatibilités

Stocker à une température entre -50 °C et 80 °C. Éviter l'exposition directe à la lumière du soleil.

Éviter les chocs thermiques, les chocs, les courants électriques, les décharges statiques, une chaleur excessive et des périodes de stockage prolongées à une température supérieure à 80 °C.

Conditionnement dans des boîtes en carton ; ne pas les empiler sur plus de 2 m de hauteur.

Une assistance médicale n'est pas nécessaire.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Aucune en particulier.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Nitrate de potassium – Index : N/A, CAS : 7757-79-1, EC No : 231-818-8

Dicyandiamide – Index : N/A, CAS : 461-58-5, EC No : 207-312-8

Résine organique – Index : N/A, CAS : 9003-35-4, EC No : 500-005-2

TLV TWA : N/A.

8.2 Contrôle d'exposition

Protection respiratoire : après l'émission totale : aérer la zone et attendre la complète ventilation des lieux ;

pendant le nettoyage : utiliser un masque filtrant si besoin.

Protection des mains : porter des gants si besoin.

Protection des yeux : des lunettes de protection sont conseillées si besoin.

Protection de la peau : aucune.

Protection de la personne : pas de protection individuelle requise ;

se conformer aux instructions inscrites sur le produit et sur chaque emballage.

Limites d'exposition professionnelle : sans.

Contrôles d'exposition environnementaux : Aucune donnée n'est disponible.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence et odeur de l'aérosol : beige/blanc

Température d'auto-allumage :	Sans odeur environ 350 °C
Solubilité dans l'eau :	légèrement soluble
Apparence du produit :	cylindre métallique – Hauteur : jusqu'à 330 mm ; diamètre : 33 mm
État physique de la charge extinctrice :	solide de 0 °C à 20 °C
Température d'utilisation :	de -95 °C à 160 °C
Granulométrie :	de 2 à 4 microns
Vapeur :	aucune
Conductivité :	non conducteur
État physique de l'aérosol :	gazeux
Température d'émission :	élevée, distance de sécurité de la source : 1 m

9.2 Autre information

Conductivité :	non conducteur jusqu'à 100 000 Volts
Décharge électrostatique :	aucune
Taux d'humidité possible à l'utilisation :	jusqu'à 98 % U.R.
Corrosion :	aucune
Choc thermique :	aucun
Résidus après l'emploi :	négligeables

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée spécifique de test liée à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de température.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune identifiée. Pendant l'utilisation aucun produit de décomposition dangereux n'est généré.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

Aucune.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun.

Note : Ces dispositifs sont extrêmement stables en dessous de 125 °C. Ils devraient être protégés du feu, des sources de puissance électrique, du choc et des températures élevées.

11 Information toxicologique

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Les résidus toxiques issus de la combustion sont extrêmement faibles.

Les principaux sont listés ci-dessous sur la base d'une valeur d'exposition moyenne pondérée (VEMP) de 15 minutes pour une concentration de 50 g/m³ :

Gaz	VEMP : 15 minutes, en particules par million (ppm)
CO (monoxyde de carbone) :	57 ppm
NOx (oxyde d'azote) :	< 5 ppm
Aérosol (particules) :	8,5 mg/m ³

Général :	absence d'effets significatifs ou de risques critiques connus.
Cancérogénicité :	absence d'effets significatifs ou de risques critiques connus.
Mutagénicité :	absence d'effets significatifs ou de risques critiques connus.
Tératogénicité :	absence d'effets significatifs ou de risques critiques connus.
Toxicité sur la reproduction :	absence d'effets significatifs ou de risques critiques connus.
Effets sur le développement :	absence d'effets significatifs ou de risques critiques connus.
Effets sur la fertilité :	absence d'effets significatifs ou de risques critiques connus.
Contact avec les yeux :	pas de données particulières.
Contact avec la peau :	pas de données particulières.
Ingestion :	pas de données particulières.
Inhalation :	pas de données particulières.
Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition courte ou longue :	Aucune donnée n'est disponible.

12 Information écologique

12.1 Toxicité

Lors de son éjection, l'aérosol à capacité extinctrice produit, a les caractéristiques suivantes :

Potentiel de déplétion ozonique (ODP) : zéro

Potentiel de réchauffement global (GWP) : zéro

Durée de vie dans l'atmosphère (ATL) : zéro

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5 Les résultats de PBT et évaluation vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6 Autres effets indésirables

Aucune donnée n'est disponible.

13 Dispositif d'élimination des déchets

13.1 Méthode de traitement des déchets

Recycler ou éliminer conformément aux législations et aux réglementations environnementales applicables au niveau local, régional et national.

14 Information de transport

14.1 Numéro ONU/ADR-RID-ADN-IMDG-IATA

UN 3178

14.2 Nom d'expédition ONU/ADR-RID-ADN-IMDG-IATA

Solide organique, inflammable, n.s.a.

14.3 Classe de danger ADR-RID-ADN-IMDG-IATA

Classe 4.1

Vol passager : 25 kg
Vol cargo : 100 kg

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers environnementaux

Polluant atmosphérique : aucun
Polluant marin : aucun

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Les marchandises devront impérativement être transportées dans les emballages originaux et, dans toute circonstance, dans des contenants résistants à leur contenu et non susceptibles de produire des réactions dangereuses avec le contenu.

14.7 Transport en gros/vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code d'IBC

Non applicable.

15 Autres informations réglementaires

15.1 Réglementation sur l'environnement, la santé et la sécurité/Législation spécifique pour les substances ou mélanges

Dir. 67/548/EEC (Classification, emballage et appellation des substances dangereuses).
Dir. 99/45/EEC, (Classification, emballage et appellation des préparations dangereuses).
Dir. 98/24/EC (Risques liés à un agent chimique en action).
Dir. 2006/8/CE.
Réglementation (CE) n. 1272/2008 (CLP).

15.2 Évaluation chimique de sécurité

Information non disponible.

16 Autres informations

– Tarif client n° 84241000
– HS CODE # 292990

Sources bibliographiques principales :

- ECDIN – Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities
- Analysis and test report by the Polytechnic of Turin, Science of Material & Chemical Engineering Department

ADR : European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road.

ATL : Atmospheric Life Time (Durée de vie dans l'atmosphère)

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).

CLP : Classification, Labeling, Packaging. Regulation No. 1272/2008.

DCDA : Dicyandiamide.

DSD : Directive 67/548/EEC.

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals.

GWP : Global Warming Potential (Potentiel de réchauffement global)

HS Code : Harmonized System Code.

IATA : International Air Transport Association.

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulation by the "International Air Transport Association" (IATA).

ICAO : International Civil Aviation Organization.

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods.

N/A : non disponible.

ODP : Ozone Depletion Potential (Potentiel de déplétion ozonique).

PBT : Persistent bio accumulative and Toxic (substance persistante, bioaccumulable et toxique).

RID : Regulation Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail.

TLV : Threshold Limiting Value.

TWATLV : Threshold Limit Value for the Time Weighted Average 8 hour day. (ACGIH Standard).

vPvB : Very Persistent and very bio accumulative

Comply with Manufacturer's installation and maintenance procedures

EUH210 : Safety data sheet available on request.

Validé et vérifié par Monsieur Enzo PERNA, Responsable qualité, ESP International srl.

Révision n° 5, 1^{er} février 2018

GARANTIE

Tous les extincteurs FSS – FIRE SUPPRESSION SYSTEMS ont une durée de garantie de 3 ans après la livraison contre les défauts matériels et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation. Durant cette période de garantie, tout produit déclaré défectueux sera remplacé ou réparé à la discrétion d'ESP International SRL.

La garantie du fabricant et ses conditions générales s'appliquent dans tous les cas. Aucune autre garantie, expresse ou implicite, ne saurait être opposable.

Cependant, le fabricant ne saurait être responsable des défaillances liées à l'usure normale, l'érosion, la corrosion, ou un stockage, un usage ou une maintenance inadaptés, ou à une négligence.

De plus, le fabricant ne saurait être responsable des défaillances résultant d'une altération ou modification ni de dégâts fortuits consécutifs à l'usage.

L'acheteur doit permettre au fabricant d'opérer les vérifications nécessaires. Les frais de transport relatifs au renvoi d'un extincteur FSS – FIRE SUPPRESSION SYSTEMS au fabricant sont pris en charge par l'acheteur.

Avis au lecteur :

Les informations contenues dans le présent document sont issues de sources considérées comme sûres et sont aussi précises et fiables que le permettent nos connaissances et notre bonne foi, mais ne sont pas garanties en tant que telles.

Rien de ce qui est contenu dans ce document ne doit être interprété comme recommandant une pratique ou un produit en violation d'un brevet ou en violation d'une loi ou d'une réglementation.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer pour lui-même le caractère approprié d'un produit aux fins d'un usage particulier et d'adopter les mesures de sécurité nécessaires.